FONDATION ROBERT SCHUMAN

Déclaration du **9 mai 1950**

La déclaration du 9 mai 1950 est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne. Prononcée par Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, à Paris, cette déclaration, inspirée par Jean Monnet, premier commissaire au Plan, propose la création d'une organisation européenne chargée de mettre en commun les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier.

Ce texte découchera sur la signature, le 18 avril 1951 du Traité de Paris, qui fonde la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier entre six Etats européens.

- Les objectifs de paix et de prospérité

« L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre » (Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950)

Trois guerres en moins d'un siècle ont déchiré l'Europe, laissant le continent tout entière exsangue. Le 9 mai 1950, c'est avant toute autre chose une volonté de paix qui motive l'initiative politique de Robert Schuman, alors que les quotas de charbon et d'acier que l'Allemagne est autorisée à produire sont au cœur d'affrontements diplomatiques susceptibles d'aboutir à de nouvelles sanctions de la part des Alliés.

A partir de 1948, l'Europe entre dans une période de Guerre froide. La constitution et le renforcement des alliances constituent deux blocs entre lesquels les oppositions s'accumulent. La crise de Berlin en 1948-1949 a marqué un premier affrontement entre les deux nouveaux géants et les Européens de l'Ouest prennent conscience du risque que l'Europe, comme le prédisait Paul Valéry, ne devienne « un petit cap du continent asiatique »[1].

La nécessité de s'unir pour résister à la menace soviétique apparaît alors de plus en plus clairement : les démocraties libérales d'Europe de l'Ouest ne peuvent se permettre de se déchirer et de s'affaiblir mutuellement alors qu'à l'est du « rideau de fer » les démocraties populaires sont mises dans un seul et même mouvement au service de la puissance du bloc soviétique. Il faut réintroduire l'Allemagne dans le concert occidental.

Le bilan humain et matériel des six années de guerre a été très lourd et les économies européennes s'en ressentent fortement. Outre les pertes en vies humaines (60 millions de morts), les destructions d'habitations et d'infrastructures, les appareils productifs sont totalement détruits dans les régions frontalières du nord-est de la France et de la Ruhr, en Allemagne.

- Une méthode inédite

Le redressement des économies européennes nécessite des productions de charbon et d'acier accrues. Celles de l'Allemagne sont controlées par les Alliés et limitées. Celles des autres pays européens paraissent insuffisantes.

« Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune (…).

[1] Paul Valéry, *La crise de l'esprit*, 1919

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne » (Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950)

Cette coopération a été conçue de manière à créer des intérêts communs entre les pays européens et à entraîner un processus d'intégration politique graduel, condition de la pacification des rapports entre pays européens.

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne » (Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950)

L'échec des différents projets de confédération européenne, avancés au cours des XIX° et XX° siècles, a fait prendre conscience aux hommes de l'après-guerre que la construction européenne doit se faire progressivement.

La déclaration du 9 mai 1950 est inspirée de cette idée : pour atteindre l'objectif d'unification pacifique de l'Europe, l'action doit selon ses auteurs commencer par *« un point limité mais décisif : Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe »*.

« La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible (…). Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes » (Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950)

- Des institutions nouvelles en vue d'une Fédération européenne

« Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhèreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix » (Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950)

La « Haute Autorité » proposée le 9 mai 1950, dont l'existence sera formalisée par le traité de Paris en 1951 en tant que Haute Autorité de la CECA, introduit une innovation de première importance dans les relations entre Etats : la supranationalité, qui sera placée au cœur de ce que l'on appelle la « méthode communautaire ».

La « méthode communautaire » se caractérise par des transferts de souveraineté vers le niveau européen, et donc vers des institutions bénéficiant d'une certaine autonomie vis-à-vis des Etats membres, notamment la Haute Autorité (qui deviendra la Commission) et

une assemblée parlementaire qui deviendra le Parlement européen, seule institution transnationale aujourd'hui élue au suffrage universel direct.
Cette méthode repose enfin sur la supériorité (la « primauté ») du droit communautaire vis-à-vis des droits nationaux des Etats membres dans certains domaines, primauté garantie par la Cour de Justice des Communautés européennes, dont les arrêts sont opposables aux Etats.

La déclaration du 9 mai 1950 est aujourd'hui encore considérée comme le point de départ de la construction européenne, raison pour laquelle le Parlement européen a accordé à Robert Schuman et Jean Monnet le titre de « Père de l'Europe ».

Son contenu constitue encore une référence pour nombre de mouvements politiques en Europe qui légitiment leurs revendications par une filiation avec le projet initial, tel qu'exprimé dans la déclaration. Les partisans d'une conception fédéraliste de la construction européenne, en particulier, voient dans l'expression *« Fédération européenne »*, utilisée dans la déclaration, la légitimation de leurs projets.

Signe de l'importance historique de ce jour pour l'Europe, le Parlement européen a décidé en 1985 de faire du 9 mai la « Journée de l'Europe », célébrant dans l'ensemble de l'Union européenne le début du processus d'unification du continent européen.

Liens utiles :

- Texte de la déclaration du 9 mai sur le site de la Fondation Robert Schuman
- Vidéo de la déclaration du 9 mai 1950 sur le site European Navigator
- Biographie de Robert Schuman sur le site de la Fondation Robert Schuman

Ecrits :

- Robert Schuman, *Pour l'Europe*, 5ème édition Paris, Fondation Robert Shuman - Nagel, 2010. Traduction anglaise : *For Europe*, 1st edition Paris, Fondation Robert Schuman – Nagel, 2010. Traduction allemande : *Für Europa*, 2. auflage Paris, Fondation Robert Schuman – Nagel, 2010.
- SCHUMAN (Robert) « Origines et élaboration du plan Schuman », *in Cahiers de Bruges*, Collège d'Europe, Bruges, 1953, n°IV

Références bibliographiques :

- GERBET (Pierre), *La Génèse du plan Schuman, des origines à la déclaration du 9 mai 1950,* Lausanne, Centre de recherches européennes, 1962.
- POIDEVIN (Raymond), *Robert Schuman, homme d'Etat 1886-1963,* Paris, Imprimerie nationale, 1986.
- REUTER (Paul), *La naissance de l'Europe communautaire*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 9 mai 2000.
- RIEBEN (Henri), NATHUSIUS (Martin), NICOD (Françoise), CAMPERIO (Claire), *Un changement d'espérance. La Déclaration du 9 mai 1950 : Jean Monnet, Robert Schuman*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 9 mai 2000.
- PELT (Jean-Marie), *Robert Schuman Père de l'Europe*, Thionville, Serge Domini Editeur, 2001
- GERBET (Pierre), « La naissance du plan Schuman », *in* Andreas Wilkens (dir.), *Le plan Schuman dans l'Histoire, intérêts nationaux et projet européen*, Bruxelles, Bruylant, 2004.
- ROTH (François), *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008.